



# FORFAIT MOBILITÉ DURABLE (FMD) : LA CAMPAGNE EST LANCÉE !

## Une mesure éco-responsable accessible à tous les postiers

Les NAO de 2023 ont été l'occasion pour la CFDT de mettre à l'ordre du jour les sujets de responsabilité écologique de l'entreprise et de l'inciter à s'engager envers les postiers pour les aider à vivre cette transition qui ne doit exclure personne.

C'est dans cette logique que nos revendications ont été entendues et que La Poste a mis en place la formule de « forfait mobilité durable » qui permet à tous les postiers qui le souhaitent de bénéficier d'une prime de mobilité dite « durable » en échange d'un engagement personnel d'utiliser au moins 30 jours dans l'année un véhicule ou un moyen de transport éco-responsable pour se rendre au travail.



## Comment en bénéficier ?

Les postiers doivent se connecter à « Mes démarches administratives RH » depuis :



**Un PC** : Via l'Espace RH de 1 2 3 Mes démarches administratives RH

1. Je vais dans « Espace RH ».
2. Je trouve la rubrique « Mes services RH : accès direct ».
3. Je choisis « Mes démarches administratives RH ».

OU

**Un smartphone, une tablette, un Facteo** : Via l'URL <https://plume.laposte.fr/rh>

OU

**Via plume** : <https://plume.laposte.fr/rh>

Remplir le formulaire (*en détaillant le trajet domicile-travail*) ;  
Prendre connaissance des consignes et conditions d'éligibilité ;  
Envoyer la requête en cliquant sur « soumettre » tout en bas du formulaire.

**Vous avez besoin d'aide ? N'hésitez pas à vous rapprocher de votre militant CFDT local pour vous accompagner dans vos démarches !**

**LA MISE EN PLACE DE CE FORFAIT POUR TOUS LES POSTIERS DESIREUX DE S'ENGAGER POUR NOTRE PLANETE EST UNE AVANCÉE DONT LA CFDT SE FÉLICITE MÊME SI ELLE RESTE UNE 1<sup>ère</sup> ÉTAPE À CONFIRMER PAR LA SUITE GRACE À D'AUTRES MESURES ALLANT DANS CE SENS.**

**S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS**

